2024

## **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





## **ZONE DE DISTRIBUTION : GRATTERY**

Conclusion sanitaire

A: Eau de bonne qualité

"Eau de bonne qualité microbiologique.

B: Eau de qualité convenable

Un suivi de paramètres émergents a été mis en place. Les résultats ont montré des valeurs supérieures à la limite de qualité de 0,1 g/l pour les PFAS (per- et polyfluoroalkylées). Les collectivités ont engagé, en lien avec l'ARS, un plan d'actions pour rétablir la qualité de l'eau. Les modalités de gestion sont proportionnées au régard des connaissances et expertises et ne conduisent pas, à ce stade, à prononcer de restrictions d'usages de l'eau.

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

La commune est alimentée par le syndicat mixte des eaux du Breuchin. L'eau est prélevée dans deux puits (nappe alluviale du Breuchin).

Elle subit un traitement de reminéralisation, de mise à l'équilibre et de désinfection au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 213 personnes sur 1 commune (GRATTERY). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE GRATTERY » qui assure l'exploitation

**Quelques** conseils

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

## BACTÉRIOLOGIE

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 7,18 mg/L Valeur maxi: 8,4 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 2 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 352 Valeur maxi: 0,042 microgramme/L

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de prélèvements : 8 Valeur maxi: 0 NFU

## SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez



**ADOUCISSEUR** 

autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Si vous possédez un adoucisseur.

et entretenez-le régulièrement.

assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude









réglementaire.

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 13,6 °f Valeur maxi: 16,2 °f



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 10/05/2025 UDI 070000678

> L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Unité territoriale santé environnement de Haute-Saône - 11, boulevard des Alliés - 70000 VESOUL

